



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

récupération

Question écrite n° 45725

Texte de la question

M. Claude Evin attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le dispositif de remboursement des crédits de TVA, dont il apparaît qu'il alourdit la gestion de la trésorerie, notamment pour les entreprises artisanales du bâtiment. Les entreprises au réel normal peuvent au mieux envisager un remboursement trimestriel, alors que les entreprises au réel simplifié ne peuvent obtenir la restitution de ce crédit de TVA qu'après le dépôt de leur déclaration annuelle. Compte tenu des difficultés de trésorerie rencontrées par un certain nombre d'entreprises artisanales, ce mécanisme pèse lourdement sur l'exercice de leur activité. Il souhaiterait donc savoir dans quelle mesure un mécanisme de remboursement mensuel des crédits de TVA pourrait être mis en oeuvre afin de faciliter la gestion de ces entreprises.

Texte de la réponse

L'application du taux réduit de la TVA aux travaux portant sur les locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de deux ans crée une différence de taux entre la TVA collectée et la TVA déductible susceptible de rendre un certain nombre d'entreprises du secteur du bâtiment créditrices. Les mesures déjà prises pour accélérer le traitement des demandes de remboursement permettent aujourd'hui d'instruire la majorité des dossiers de remboursement dans un délai moyen de cinq semaines à compter de leur dépôt. L'administration fiscale s'attache donc à instruire ces demandes dans les plus brefs délais, tout en évitant des restitutions erronées. S'agissant des difficultés spécifiques rencontrées par les petites entreprises placées sous le régime simplifié d'imposition, la loi de finances 2000 donne la possibilité aux redevables, sous certaines conditions, de moduler à la baisse leurs acomptes trimestriels et d'imputer sur lesdits acomptes la taxe déductible afférente aux immobilisations. Le Gouvernement a décidé de mettre en oeuvre cette disposition dès l'acompte exigible en décembre 1999.

Données clés

Auteur : [M. Claude Evin](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (8^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45725

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er mai 2000, page 2678

Réponse publiée le : 21 août 2000, page 4952